

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Affectation du Fond d'Aide Aux Communes (FAC 2020)

Délibération N°PLV 20-12-37

L'an deux mille vingt, le huit décembre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 02 décembre 2020, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19, sous la présidence de Monsieur Jean Marie HUBERT, Maire,

27 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry
Mme ROQUES Yvelise	M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette
Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique	M. THOMET Olivier
Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. BOUDHOU Dimitri	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude
M. ARTHEIN Victor jusqu'à 20h45	Mme MEKEL Alexina jusqu'à 20h07	M. MARIE-CLAIRE Jacques jusqu'à 20h45
M. EDWIGE Charly jusqu'à 20h45	Mme MALBOROUGT Reinette jusqu'à 20h45	M. TOLA Michel jusqu'à 20h45

2 élus étaient absents excusés :

M. LAUJIN Dominique	Mme BERNARD Marlène	
---------------------	---------------------	--

2 élus étaient représentés :

- M. LAUJIN Dominique représenté par M. THOMET Olivier
- Mme BERNARD Marlène représentée par Mme MALBOROUGT Reinette

Madame COLLETIN Marie-Louise, 5^{ème} adjointe a Maire, expose :

A l'occasion de sa réunion du 10 septembre 2020, la commission permanente du Conseil départemental a alloué une subvention de 160 000 € à la commune de Port-Louis au titre du Fonds d'Aide aux Communes, exercice 2020.

Compte-tenu de l'urgence requise pour déménager les services techniques de la ville, le Maire propose que ces fonds soient affectés à l'opération de réhabilitation de l'ancien bâtiment du Crédit Agricole sise rue du stade.

Ayant entendu le rapport de Madame COLLETIN, le Maire sollicite de l'assemblée son accord de principe.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Considérant la notification du Conseil Général ;

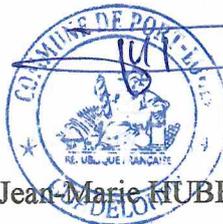
Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents,

DECIDE :

Article 1 : D'affecter le FAC 2020 aux travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment du Crédit-Agricole

Article 2 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 08 décembre 2020
Le Maire,



Jean-Marie HUBERT



Publiée le : 03/12/2020

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.